

ANNEXE « A »

Tarif applicable au certificat de lavage d'une embarcation

Tarif applicable pour l'obtention d'un certificat de lavage conformément au règlement numéro 2023-526 concernant la protection et l'accès aux plans d'eau du territoire de la municipalité de Wentworth-Nord:

Résidents et non-résidents contribuables
- Embarcation non motorisée: gratuit - Embarcation motorisée : contribution de 50 \$
Non résidents non-contribuables
- Embarcation non motorisée : contribution de 20 \$ - Embarcation motorisée : contribution de 100 \$

TARIFS SPÉCIAUX

Pour les membres du « Club de Canoe-Kayak Viking » le certificat de lavage est gratuit en tout temps, à la condition expresse que le lavage de l'embarcation ait préalablement été effectué par les membres dudit Club, à l'une des stations de lavage de la municipalité de Wentworth-Nord et qu'elle soit sans eaux résiduelles.

Pour les participants aux régates et événements organisés par le « Club de Canoe-Kayak Viking » le certificat de lavage est gratuit pour ces journées, à la condition expresse que le lavage de l'embarcation soit effectué par lesdits participants à l'une des stations de lavage de la municipalité de Wentworth-Nord et qu'elle soit sans eaux résiduelles.